

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23	L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à vingt heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt sept mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.
Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Ernest FRANCO, Pascale MILLOT, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Christophe PINEL, Adeline FILLOT, Serge MICHAUT, Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH, et Valérie CHANUT Absents : Jean Pierre COMBLET, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Christophe CUOQ, Véronique PROT, Pouvoirs : Jean Pierre COMBLET (pouvoir donné à Marie ISSARTIAL), Pascale TURMEL-LOTTEAU (pouvoir donné à Elisabeth CHENAU), Christophe CUOQ (pouvoir donné à Claire RENOUPREZ), Véronique PROT (pouvoir donné à Dominique REGNIER) Secrétaire de séance : Françoise ROUBIN

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2024
N°2024-027**

OBJET : Autorisation de programme et crédit de paiement (AP /CP) – révision du PLU

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3

Vu l'instruction M57,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au projet de révision du PLU

**Le conseil municipal,
Madame Catherine STARON, Maire, entendue
A l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE**

- de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation du projet de révision du PLU ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 80 000.00€ TTC

CP année 2024 : 30 000.00€ €

CP année 2025 : 50 000.00€ €

- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2024

La présente délibération fera l'objet d'une publication et d'un affichage en mairie

Publiée le 16.04.2024
Pour extrait certifié conforme,


Pour Françoise ROUBIN
Secrétaire


Catherine STARON
Maire

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20240411-2024-027-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024